

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU BAZADAIS

Séance du Conseil d'Administration du 04 décembre 2019

Délibération n° DE_04122019_05

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 4 décembre à 17h30, le Conseil d'Administration du CIAS du Bazadais, dûment convoqué le 26 novembre 2019, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. Olivier DUBERNET.

Nombre de membres en exercice	24
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	17

Etaient présents : Chantal BAILLE, Danielle BARREYRE, Aline BETEILLE, Jeanine CASTAGNET, Bernard DAURIAN, Olivier DUBERNET, Françoise DUPIOL-TACH, Frédérique FAGET, Martine LAGARDERE, Madeleine LAPEYRE, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL, Marie-Claude SAINT-MARC, Bernard TULARS

Absents, excusés : Claudine COLLAVINI, Carole DEVELAY, Jean-Claude DUPIOL, Bruno DREUMONT, Viviane DURANTAU, Yves JEAN, Michelle LABROUCHE, Philippe LEFEBVRE, Christine LUQUEDEY, Willy MAYO, Eric VIGNEAU

Procurations : Claudine COLLAVINI à Françoise DUPIOL-TACH, Jean-Claude DUPIOL à Bernard DAURIAN, Michelle LABROUCHE à Martine LAGARDERE, Christine LUQUEDEY à Olivier DUBERNET

Secrétaire de séance : Madeleine LAPEYRE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut délibérer.

OBJET : RAPPORT N°3 : PARTICIPATION 2020 AU RÉSEAU PUBLIC DÉPARTEMENTAL D'AIDE À DOMICILE (RPDAD)

Monsieur le Président explique que suite à l'assemblée générale du 8 octobre 2019, la participation des membres du GCSMS RPDAD aux charges de la tête de Réseau gérée par l'UDCCAS représente pour 2020 un montant de 581 750 €.

La participation annuelle du CIAS s'élèverait à :

83 315 heures * 581 750 € = 58 255,41 €
832 000 heures

La participation sera versée en deux tranches :

- au 15/01/2020 : 29 127,71 €
- au 01/07/2020 : 29 127,71€

Appelé à délibérer, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- ⇒ **D'APPROUVER** la participation au RPDAD pour l'année 2020 selon les modalités décrites ci-dessus ;
- ⇒ **DE CHARGER** le Président de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Votants :	17
Abstention :	0
Pour :	17
Contre :	0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Fait à Grignols, le 5 décembre 2019.

Le Président
Olivier DUBERNET
Signé électroniquement